

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03560

Numéro SIREN : 808 534 895

Nom ou dénomination : PHILDAR

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 18431

Exemplaire Greffe

PHILDAR

Société par actions simplifiée

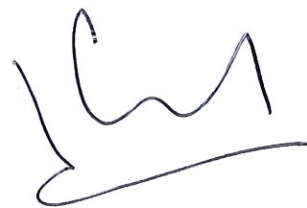
64, rue du Chemin Vert

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

PHILDAR

Société par actions simplifiée

64, rue du Chemin Vert

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société PHILDAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHILDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.3 « Test Impairment de l'annexe ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 1.5.2 « Provisions sur stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses et les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner l'exactitude des calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

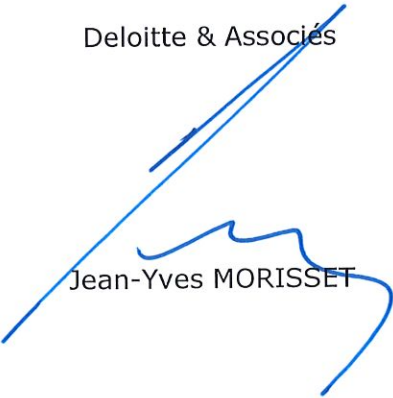
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Yves MORISSET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 24.00						
Adresse de l'entreprise 64 RUE DU CHEMIN VERT 59960 Neuville en ferrain		Durée de l'exercice précédent 24.00						
Numéro SIRET* 8 0 8 5 3 4 8 9 5 0 0 6 1 6		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31/12/2018	N-1 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	164 138.19	34 454.46	129 683.73	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 773 096.63	908 122.89	4 864 973.74	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	15 650.00	1 524.50	14 125.50	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 010.04	1 010.04	40.74	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 442 159.96	840 082.22	1 602 077.74	
		Immobilisations en cours	AV	AW	6 900.00	6 900.00	2 011.20	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	142.65	142.65	66.43
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
			Prêts	BF	BG			
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	284 125.39	284 125.39	306 150.67
TOTAL (II)		BJ	BK	8 687 222.86	1 785 194.11	6 902 028.75		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO	108 735.76	108 735.76	82 674.22	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	9 991 646.44	1 743 915.75	8 247 730.69	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 901 243.84	362 379.99	2 538 863.85	
		Autres créances (3)	BZ	CA	817 552.53	7 414.24	810 138.29	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	2 465 280.89	2 465 280.89	5 306 058.22	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	439 153.85	439 153.85	308 244.53	
TOTAL (III)		CJ	CK	16723613.31	2 113 709.98	14609903.33		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		3 113.59	3 113.59			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	25413949.76	3 898 904.09	21515045.67		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	CP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAS PHILDAR</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 19 316 655.00)			DA	19 316 655.00	17 718 190.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	913 972.06	12 437.80
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(3175233.38)	(1438510.83)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(3 652 225.10)	(1736722.55)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	69 861.45	87 938.76
	TOTAL (I)			DL	13473030.03	14643333.18
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	273 024.06	442 231.33
	Provisions pour charges			DQ	264 373.00	283 425.00
	TOTAL (III)			DR	537 397.06	725 656.33
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 809 006.54	1 218 198.38
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 151.62	2 151.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	106 204.40	226 508.62
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 396 622.45	5 583 488.27
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 176 870.73	1 642 194.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 840.00	58 920.00
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 503 695.74	8 731 461.02	
Ecart de conversion passif*			ED	922.84	2 475.89	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	21515045.67	24102926.42	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 075 749.44
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	7 800 715.19	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	30225201.32	FB	2 805 461.47	FC	33030662.79	36827584.44
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	790 817.78	FH	515 778.43	FI	1 306 596.21
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	31 016 019.10	FK	3 321 239.90	FL	34 337 259.00	38151515.91
	Production stockée*				FM	26 061.54	(29 236.95)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	16 888.00	16 160.00	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 895 530.33	1 826 634.69	
	Autres produits (1) (11)				FQ	385 731.98	548 731.11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	36661470.85
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16379623.97	17432904.32
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1412835.87)	(561 509.19)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	55 523.49	58 920.16
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12671830.24	12 495 030.90
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	375 091.41	434 020.32
	Salaires et traitements*					FY	6 736 367.08	6 411 208.17
	Charges sociales (10)					FZ	2 505 789.04	2 531 169.97
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements*			GA	379 280.91	361 966.11
			- dotations aux provisions*			GB		
					GC	1 905 070.79	1 707 220.43	
						GD	110 629.00	209 765.00
	Autres charges (12)					GE	145 754.68	503 460.18
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	39852124.74
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3190653.89)	(1070351.61)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 243.59	6 282.90
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		7 567.14
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	8 243.59
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 113.59	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	51 072.15	38 329.42
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	54 185.74
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(45 942.15)	(24 479.38)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3236596.04)	(1094830.99)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAS PHILDAR</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	35 162.01	223 900.99		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	860 998.00	382 944.12		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	896 160.01	606 845.11		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 968.38	43 054.81		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	347 758.60	202 839.67		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	952 062.09	1 002 842.19		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 311 789.07	1 248 736.67		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(415 629.06)	(641 891.56)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	37565874.45	41134499.91		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	41218099.55	42871222.46		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(3 652 225.10)	(1736722.55)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Amortissements Dérogatoires				18 506.09		36 583.40	
Amende Administrative				9 000.00				
Valeurs nettes des actifs cédés				347 758.60				
Provision pour dépréciation d'actifs				933 556.00				
Reprise provision dépréciations d'actifs						798 161.74		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

**ANNEXE COMPTABLE DE LA SAS PHILDAR
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

SOMMAIRE

Renseignements divers	page 2
Principes généraux	page 3
Notes sur le bilan	page 4
Listes des filiales et participations	page 10
Effectif	page 11
Notes sur le compte de résultat	page 12
Autres informations	page 14

RENSEIGNEMENTS DIVERS

→ SAS AU CAPITAL VARIABLE DE	19 316 655 €
→ EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	
→ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	34 337 259 €
→ TOTAL DU BILAN	21 515 046 €
→ RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (perte)	(3 652 225) €
→ EFFECTIF MOYEN EXERCICE 2018	256 personnes

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs).

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes d'évaluation
 - indépendance des exercices
 - évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques
- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.
- Faits significatifs :
- Le 31 décembre 2015, l'apport partiel d'actif a été effectué à la valeur nette comptable non décomposé d'où l'absence, à l'ouverture, d'amortissements et de provisions sur les actifs immobilisés et circulants.
- Changement de méthode
- En application du règlement ANC N° 2015-05, le résultat de change est désormais enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

NOTES SUR LE BILAN

1) ACTIF (21 515 K€)

1.1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (4 995 K€).

Mouvements sur les actifs

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
5 833	222		118	5 937

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués (durée d'utilité) sont les suivants :

- ➔ Frais d'achat de marques 10% en durée d'usage.
- ➔ Logiciels 100% en durée d'usage.

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les amortissements

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
57	30		30	57

Mouvements sur les provisions

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
550	885		550	885

1.2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETRES (1 623 K€).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Taux - Durée fiscale	Taux - Durée d'usage
- Constructions gros oeuvre	10 %	10 %
- Toiture	5.00 %	5.00%
- Matériel et outillage	10 à 20 %	20%
- Matériel informatique	25 %	25%
- Agencements, Aménagements	10 à 25 %	15 à 25%
- Agencements spécifiques	10 à 25 %	15 à 25%

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les actifs

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
2 109	811		454	2 466

Mouvements sur les amortissements

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
638	349		193	794

Mouvements sur les provisions

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
248	48		248	48

1.3) TEST IMPAIRMENT (934 K€).

Immobilisations Incorporelles et Corporelles font l'objet d'un calcul de dépréciation à partir d'un test d'impairment repris en mouvements sur les provisions ci-dessus

Le test d'impairment consiste à comparer la valeur actualisée des cash-flows futurs générés par les immobilisations testées et la valeur nette de ces immobilisations, cette comparaison se fait par unité de trésorerie, en l'occurrence magasin par magasin.

Les cash-flows futurs sont calculés sur la base d'un business plan validé par la Direction Générale pour les 3 années ultérieures avec une actualisation à l'infini

Pour l'exercice 2018, le montant de la dépréciation est de :

885 K€ sur les immobilisations incorporelles :

48 K€ sur les immobilisations corporelles

1.4) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (284 K€).

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
Titres	0.06	0.76			0.142
Autres immobilisations financières	306	50		72	284

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées des dépôts et cautionnements sur loyers (284 k€).

Mouvements sur les provisions sur titres et autres immobilisations financières :

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
0				0

1.5) ACTIF CIRCULANT NET (14 170 K€).

1.5.1) LES STOCKS BRUTS (10 100 K€).

Les stocks sont valorisés au coût standard prévisionnel calculé à partir du prix d'achat négocié majoré des coûts accessoires : frais de transport, contrôle qualité, commission d'agent...

1.5.2) LA PROVISION SUR STOCK (1 744 K€)

La provision sur stock est constituée par la marge négative (prix de vente net inférieur au prix de revient) prévisionnelle dégagée par les articles en stock en magasin ou à l'entrepôt au 31/12 de l'année N

La provision sur stocks est calculée sur la base de l'écoulement prévisionnel des stocks dans les différents circuits d'écoulement disponibles

Les prévisions d'écoulement sont réalisées suivant la catégorie auquel appartient le produit et suivant la saison d'introduction sur le marché du produit ; l'écoulement futur suivant les différents circuits est estimé sur la base de statistiques d'écoulements historiques et adapté en fonction du volume au 31/12 de l'année à écouler.

Le stock de la catégorie ALBUMS est déprécié à 100% dès qu'il dépasse un an d'antériorité.

1.5.3) LES CRÉANCES NETTES (3 349 K€).

- ➔ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
- ➔ Les créances autres que financières représentent des échéances à moins d'un an.

Ces créances comprennent les produits à recevoir suivant :

- ➔ Clients facturation à établir clients: 163 k€

→ Crédit d'impôt Compétitivité des Entreprises

- Le montant du CICE au titre de l'exercice 2018 est de 267 k€
- Le crédit d'impôt CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales, il impacte donc directement le résultat d'exploitation

1.5.4) LES VALEURS MOBILIÈRES ET LIQUIDITÉS (2 465 K€)

Les liquidités en caisse et banques ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.6) COMPTES DE RÉGULARISATION NETS (442 K€).

- Les comptes de régularisation sont essentiellement composés de loyers, locations, charges locatives et de contrats de maintenance payés d'avance (407 K€).

2) PASSIF (21 515 K€)

2.1) CAPITAUX PROPRES (13 473 K€).

Le capital social est constitué par 2 091 512 actions et toutes les actions confèrent des droits identiques.

La SAS PHILDAR a fait l'objet d'un apport partiel d'actif au 31 décembre 2015 et a créé en rémunération de cet apport 1 522 063 actions de 10 euros chacune.

Le 28 avril 2017, apport de l'associé unique par une souscription de 248 756 actions d'une valeur unitaire de 10.05 Euros, incluant une prime d'émission de 0.05 € par actions

Le 6 juillet 2018, apport de l'associé unique par une souscription de 319 693 actions d'une valeur unitaire de 7.82 Euros, incluant une prime d'émission de 2.82 € par actions

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018	Variation
Capital social	17 718		1 599		19 317	1 599
Primes d'émission et fusion	12		902		914	902
Réserve légale						-
Autres réserves						-
Report à nouveau	-1 438	-1 737			-3 175	- 1737
Résultat de l'exercice	-1 737	-3 652		-1 737	-3 652	-1 915
Provisions réglementées	88	19		37	70	-18
TOTAL	14 643	-5 370	2 501	-1 700	13 474	

2.2) PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (70 K€).

Au 31 décembre les provisions réglementées se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018
Amortissements dérogatoires	88	18.5		36.5	70
TOTAL	88	18.5		36.5	70

2.3) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (537 K€).

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'apparaît un risque ou une charge probable. Ces provisions sont nettement individualisées et résultent d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018
Provisions pour litiges	191	22		191	22
Provisions retraite*	283			19	264
Provisions pour risques div.	251	92		92	251
TOTAL	725	114		302	537

*hypothèses de calcul :

Age de départ en retraite 65 ans pour les cadres / 62 pour les employés et agents de maîtrise

Taux d'actualisation : 1.66%

Taux d'évolution des salaires : 1.00%

Taux de charges : individualisé

Table de mortalité : TFFV02

Taux de rotation du personnel dissocié par catégorie (magasins vendeuses – magasins responsables – siège –logistique

2.4) DETTES (7 504 K€).

Exigibilité :

Montant brut	A moins d'un an	De 1an à 5 ans	A plus de 5 ans
7 504	6 182	1 322	

Nature et montant :

Nature	Montant
- Emprunts bancaires	1 809 K€
- Dettes financières	2 K€
- Dettes commerciales	3 503 K€
- Dettes fiscales et sociales	2 177 K€
- Autres dettes	13 K€
Total	7 504 K€

Ces dettes comprennent les charges à payer suivantes :

- ➔ Fournisseurs : 814 k€
- ➔ Personnel : 815 k€
- ➔ Organismes sociaux : 892 k€

LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège sociale	Capital Capitaux propres	QP détenue Divid. Encais.	Val. brute des titres Val. nettes des titres	Prêts - avances - cautions	Chiffre d'affaires Résultat 12-2018
SA PASTOURELLE 5 place E. de Neckere 7700 MOUSCRON Belgique	100 000 € 141 551 €	100 %	66.43 € 66.43 €	- -	2 247 611 € -304 371 € (Perte)

EFFECTIFS

En nombre de personnes présentes au 31 décembre 2018

→ EMPLOYES.....	118 pers.
→ AGENTS DE MAITRISE.....	85 pers.
→ CADRES.....	48 pers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- 1) CHIFFRES D'AFFAIRES (34 337 K€).
- 2) DETAIL DU RÉSULTAT FINANCIER (-46 K€).
- 3) DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (-415 K€).

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements Dérogatoires	18 506.09	36 583.40
Indemnités sur cessions de baux		
Valeurs nettes des actifs cédés	347 758.60	
Provision pour dépréciation d'actifs	933 556.00	798 161.74
Rentrées sur créances amorties		35 162.01
Dotations Charges exceptionnelles	0.00	26 252.86
Charges exceptionnelles diverses	11 968.38	
	1 311 789.07	896 160.01
Résultat exceptionnel (- charges + produits)	-415 629.06	

4) VENTILATION DE L'IMPOT

K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-3 237	-	-3 237
Résultat exceptionnel	-415	-	-415
Participation / I.S		-	
Résultat comptable	-3 652	-	-3 652

5) ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	31/12/2018
Accroissements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	851
Variation de l'impôt	238
Allègements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	1 040
- Déficit reportable	1 715
Variation de l'impôt	771

AUTRES INFORMATIONS

1) ELEMENTS SUR LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATIONS

Postes	En K€
- Avances et acomptes sur immobilisations	
- Participations	
- Créances rattachées à des participations	
- Prêts	
- Avances et acomptes versés sur commandes	
- Créances clients et comptes rattachés	246
- Autres créances	
- Capital souscrit appelé non versé	
- Emprunts et dettes financières diverses	
- Dettes fournisseurs	
- Autres dettes	
- Produits de prestations et redevances	489
- Produits de ventes de marchandises	1 445
- Achats (+)/ Avoirs(-)	
- Autres achats et charges externes	-2
- Produits financiers	
- Charges financières	

La liste des transactions n'est pas fournie dans la mesure où elles sont réalisées à des conditions normales de marché.

2) ENGAGEMENTS

Engagements donnés	En K€
- Cautions bancaires	26
- Loyers :	6 415
Moins d'un an	1 390
De 1 à 5 ans	3 570
Plus de 5ans	1 455
- Locations financières :	1 573
Moins d'un an	489
De 1 à 5 ans	1 084
Plus de 5ans	0
- Crédits documentaires	0
- Achat de devises à terme	1 610
Total des engagements donnés	9 433

Engagements Reçus	En K€
- Cautions bancaires	1 375
Total des engagements reçus	1 375

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

4) SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

UNOTRADE BV – AMSTERDAN - NETHERLANDS

5) COMPTES CONSOLIDES

La SAS Phildar et les filiales étant consolidés par une société mère située aux Pays-Bas, elle est exemptée d'établir des comptes consolidés.

6) HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 35 K€
- Honoraires facturés au titre des missions de conseil et prestations de services.... 0 K€

7) ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'éléments significatifs post-clôture.

PHILDAR
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 64, rue du Chemin Vert
59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN
808 534 895 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUIN 2019**

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à la somme de 3.652.225,10 €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a mis en paiement aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à la somme de 3.652.225,10 €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a mis en paiement aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

« Pour extrait certifié conforme »

Le Président



Pierre-Jean CAYUELA

Exemplaire Greffe

PHILDAR

Société par actions simplifiée

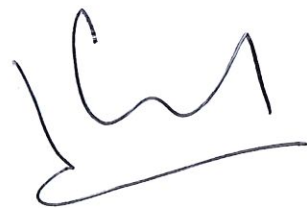
64, rue du Chemin Vert

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

PHILDAR

Société par actions simplifiée

64, rue du Chemin Vert

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société PHILDAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHILDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.3 « Test Impairment de l'annexe ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 1.5.2 « Provisions sur stocks » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses et les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner l'exactitude des calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

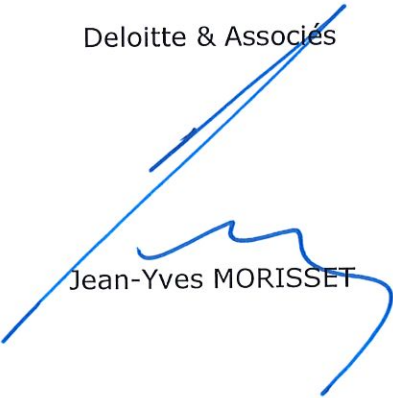
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Yves MORISSET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 24.00						
Adresse de l'entreprise 64 RUE DU CHEMIN VERT 59960 Neuville en ferrain		Durée de l'exercice précédent 24.00						
Numéro SIRET* 8 0 8 5 3 4 8 9 5 0 0 6 1 6		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31/12/2018	N-1 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	164 138.19	34 454.46	129 683.73	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 773 096.63	908 122.89	4 864 973.74	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	15 650.00	1 524.50	14 125.50	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 010.04	1 010.04	40.74	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 442 159.96	840 082.22	1 602 077.74	
		Immobilisations en cours	AV	AW	6 900.00	6 900.00	2 011.20	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	142.65	142.65	66.43
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
			Prêts	BF	BG			
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	284 125.39	284 125.39	306 150.67
TOTAL (II)		BJ	BK	8 687 222.86	1 785 194.11	6 902 028.75		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO	108 735.76	108 735.76	82 674.22	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	9 991 646.44	1 743 915.75	8 247 730.69	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 901 243.84	362 379.99	2 538 863.85	
		Autres créances (3)	BZ	CA	817 552.53	7 414.24	810 138.29	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 465 280.89	2 465 280.89	5 306 058.22	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	439 153.85	439 153.85	308 244.53	
TOTAL (III)		CJ	CK	167 236 131.31	2 113 709.98	146 099 033.33		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		3 113.59	3 113.59			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	254 139 497.76	3 898 904.09	215 150 456.67		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilisations :								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAS PHILDAR</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 19 316 655.00)			DA	19 316 655.00	17 718 190.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	913 972.06	12 437.80
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(3175233.38)	(1438510.83)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(3 652 225.10)	(1736722.55)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	69 861.45	87 938.76
	TOTAL (I)			DL	13473030.03	14643333.18
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	273 024.06	442 231.33
	Provisions pour charges			DQ	264 373.00	283 425.00
	TOTAL (III)			DR	537 397.06	725 656.33
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 809 006.54	1 218 198.38
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 151.62	2 151.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	106 204.40	226 508.62
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 396 622.45	5 583 488.27
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 176 870.73	1 642 194.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 840.00	58 920.00
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 503 695.74	8 731 461.02	
Ecart de conversion passif*			ED	922.84	2 475.89	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	21515045.67	24102926.42	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 075 749.44
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	7 800 715.19	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PHILDAR							Néant ☐ *			
		Exercice N					Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	30225201.32	FB	2 805 461.47	FC	33030662.79	36827584.44		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	790 817.78	FH	515 778.43	FI	1 306 596.21	1 323 931.47		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	31 016 019.10	FK	3 321 239.90	FL	34 337 259.00	38151515.91		
	Production stockée*				FM	26 061.54	(29 236.95)			
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO	16 888.00	16 160.00			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 895 530.33	1 826 634.69			
	Autres produits (1) (11)				FQ	385 731.98	548 731.11			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	36661470.85	40513804.76	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	16379623.97	17432904.32	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(1412835.87)	(561 509.19)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	55 523.49	58 920.16	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	12671830.24	12 495 030.90	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	375 091.41	434 020.32	
	Salaires et traitements*						FY	6 736 367.08	6 411 208.17	
	Charges sociales (10)						FZ	2 505 789.04	2 531 169.97	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	379 280.91	361 966.11
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	1 905 070.79	1 707 220.43
	Autres charges (12)						GD	110 629.00	209 765.00	
							GE	145 754.68	503 460.18	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	39852124.74	41584156.37	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3190653.89)	(1070351.61)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	8 243.59	6 282.90	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		7 567.14	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	8 243.59	13 850.04	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	3 113.59		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	51 072.15	38 329.42	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	54 185.74	38 329.42	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(45 942.15)	(24 479.38)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3236596.04)	(1094830.99)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SAS PHILDAR</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	35 162.01	223 900.99		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	860 998.00	382 944.12		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	896 160.01	606 845.11		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 968.38	43 054.81		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	347 758.60	202 839.67		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	952 062.09	1 002 842.19		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 311 789.07	1 248 736.67		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(415 629.06)	(641 891.56)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	37565874.45	41134499.91		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	41218099.55	42871222.46		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(3 652 225.10)	(1736722.55)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Amortissements Dérogatoires				18 506.09		36 583.40	
Amende Administrative				9 000.00				
Valeurs nettes des actifs cédés				347 758.60				
Provision pour dépréciation d'actifs				933 556.00				
Reprise provision dépréciations d'actifs						798 161.74		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

**ANNEXE COMPTABLE DE LA SAS PHILDAR
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

SOMMAIRE

Renseignements divers	page 2
Principes généraux	page 3
Notes sur le bilan	page 4
Listes des filiales et participations	page 10
Effectif	page 11
Notes sur le compte de résultat	page 12
Autres informations	page 14

RENSEIGNEMENTS DIVERS

→ SAS AU CAPITAL VARIABLE DE	19 316 655 €
→ EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	
→ CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	34 337 259 €
→ TOTAL DU BILAN	21 515 046 €
→ RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (perte)	(3 652 225) €
→ EFFECTIF MOYEN EXERCICE 2018	256 personnes

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs).

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes d'évaluation
 - indépendance des exercices
 - évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques
- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.
- Faits significatifs :
- Le 31 décembre 2015, l'apport partiel d'actif a été effectué à la valeur nette comptable non décomposé d'où l'absence, à l'ouverture, d'amortissements et de provisions sur les actifs immobilisés et circulants.
- Changement de méthode
- En application du règlement ANC N° 2015-05, le résultat de change est désormais enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

NOTES SUR LE BILAN

1) ACTIF (21 515 K€)

1.1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (4 995 K€).

Mouvements sur les actifs

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
5 833	222		118	5 937

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués (durée d'utilité) sont les suivants :

- ➔ Frais d'achat de marques 10% en durée d'usage.
- ➔ Logiciels 100% en durée d'usage.

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les amortissements

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
57	30		30	57

Mouvements sur les provisions

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
550	885		550	885

1.2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETRES (1 623 K€).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les principaux taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Libellé	Taux - Durée fiscale	Taux - Durée d'usage
- Constructions gros oeuvre	10 %	10 %
- Toiture	5.00 %	5.00%
- Matériel et outillage	10 à 20 %	20%
- Matériel informatique	25 %	25%
- Agencements, Aménagements	10 à 25 %	15 à 25%
- Agencements spécifiques	10 à 25 %	15 à 25%

La différence d'amortissement entre la durée d'usage et la durée d'utilité est portée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Mouvements sur les actifs

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
2 109	811		454	2 466

Mouvements sur les amortissements

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
638	349		193	794

Mouvements sur les provisions

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
248	48		248	48

1.3) TEST IMPAIRMENT (934 K€).

Immobilisations Incorporelles et Corporelles font l'objet d'un calcul de dépréciation à partir d'un test d'impairment repris en mouvements sur les provisions ci-dessus

Le test d'impairment consiste à comparer la valeur actualisée des cash-flows futurs générés par les immobilisations testées et la valeur nette de ces immobilisations, cette comparaison se fait par unité de trésorerie, en l'occurrence magasin par magasin.

Les cash-flows futurs sont calculés sur la base d'un business plan validé par la Direction Générale pour les 3 années ultérieures avec une actualisation à l'infini

Pour l'exercice 2018, le montant de la dépréciation est de :

885 K€ sur les immobilisations incorporelles :

48 K€ sur les immobilisations corporelles

1.4) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (284 K€).

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	31/12/2017	Acquisitions	Apport	Cession	31/12/2018
Titres	0.06	0.76			0.142
Autres immobilisations financières	306	50		72	284

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées des dépôts et cautionnements sur loyers (284 k€).

Mouvements sur les provisions sur titres et autres immobilisations financières :

31/12/2017	Acquisitions	Apport	Diminution	31/12/2018
0				0

1.5) ACTIF CIRCULANT NET (14 170 K€).

1.5.1) LES STOCKS BRUTS (10 100 K€).

Les stocks sont valorisés au coût standard prévisionnel calculé à partir du prix d'achat négocié majoré des coûts accessoires : frais de transport, contrôle qualité, commission d'agent...

1.5.2) LA PROVISION SUR STOCK (1 744 K€)

La provision sur stock est constituée par la marge négative (prix de vente net inférieur au prix de revient) prévisionnelle dégagée par les articles en stock en magasin ou à l'entrepôt au 31/12 de l'année N

La provision sur stocks est calculée sur la base de l'écoulement prévisionnel des stocks dans les différents circuits d'écoulement disponibles

Les prévisions d'écoulement sont réalisées suivant la catégorie auquel appartient le produit et suivant la saison d'introduction sur le marché du produit ; l'écoulement futur suivant les différents circuits est estimé sur la base de statistiques d'écoulements historiques et adapté en fonction du volume au 31/12 de l'année à écouler.

Le stock de la catégorie ALBUMS est déprécié à 100% dès qu'il dépasse un an d'antériorité.

1.5.3) LES CRÉANCES NETTES (3 349 K€).

- ➔ Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
- ➔ Les créances autres que financières représentent des échéances à moins d'un an.

Ces créances comprennent les produits à recevoir suivant :

- ➔ Clients facturation à établir clients: 163 k€

→ Crédit d'impôt Compétitivité des Entreprises

- Le montant du CICE au titre de l'exercice 2018 est de 267 k€
- Le crédit d'impôt CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales, il impacte donc directement le résultat d'exploitation

1.5.4) LES VALEURS MOBILIÈRES ET LIQUIDITÉS (2 465 K€)

Les liquidités en caisse et banques ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.6) COMPTES DE RÉGULARISATION NETS (442 K€).

- Les comptes de régularisation sont essentiellement composés de loyers, locations, charges locatives et de contrats de maintenance payés d'avance (407 K€).

2) PASSIF (21 515 K€)

2.1) CAPITAUX PROPRES (13 473 K€).

Le capital social est constitué par 2 091 512 actions et toutes les actions confèrent des droits identiques.

La SAS PHILDAR a fait l'objet d'un apport partiel d'actif au 31 décembre 2015 et a créé en rémunération de cet apport 1 522 063 actions de 10 euros chacune.

Le 28 avril 2017, apport de l'associé unique par une souscription de 248 756 actions d'une valeur unitaire de 10.05 Euros, incluant une prime d'émission de 0.05 € par actions

Le 6 juillet 2018, apport de l'associé unique par une souscription de 319 693 actions d'une valeur unitaire de 7.82 Euros, incluant une prime d'émission de 2.82 € par actions

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018	Variation
Capital social	17 718		1 599		19 317	1 599
Primes d'émission et fusion	12		902		914	902
Réserve légale						-
Autres réserves						-
Report à nouveau	-1 438	-1 737			-3 175	- 1737
Résultat de l'exercice	-1 737	-3 652		-1 737	-3 652	-1 915
Provisions réglementées	88	19		37	70	-18
TOTAL	14 643	-5 370	2 501	-1 700	13 474	

2.2) PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (70 K€).

Au 31 décembre les provisions réglementées se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018
Amortissements dérogatoires	88	18.5		36.5	70
TOTAL	88	18.5		36.5	70

2.3) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (537 K€).

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'apparaît un risque ou une charge probable. Ces provisions sont nettement individualisées et résultent d'événements en cours à la clôture de l'exercice.

En K€	31/12/2017	Augmentation	Apport	Diminution	31/12/2018
Provisions pour litiges	191	22		191	22
Provisions retraite*	283			19	264
Provisions pour risques div.	251	92		92	251
TOTAL	725	114		302	537

*hypothèses de calcul :

Age de départ en retraite 65 ans pour les cadres / 62 pour les employés et agents de maîtrise

Taux d'actualisation : 1.66%

Taux d'évolution des salaires : 1.00%

Taux de charges : individualisé

Table de mortalité : TFFV02

Taux de rotation du personnel dissocié par catégorie (magasins vendeuses – magasins responsables – siège –logistique

2.4) DETTES (7 504 K€).

Exigibilité :

Montant brut	A moins d'un an	De 1an à 5 ans	A plus de 5 ans
7 504	6 182	1 322	

Nature et montant :

Nature	Montant
- Emprunts bancaires	1 809 K€
- Dettes financières	2 K€
- Dettes commerciales	3 503 K€
- Dettes fiscales et sociales	2 177 K€
- Autres dettes	13 K€
Total	7 504 K€

Ces dettes comprennent les charges à payer suivantes :

- ➔ Fournisseurs : 814 k€
- ➔ Personnel : 815 k€
- ➔ Organismes sociaux : 892 k€

LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège sociale	Capital Capitaux propres	QP détenue Divid. Encais.	Val. brute des titres Val. nettes des titres	Prêts - avances - cautions	Chiffre d'affaires Résultat 12-2018
SA PASTOURELLE 5 place E. de Neckere 7700 MOUSCRON Belgique	100 000 € 141 551 €	100 %	66.43 € 66.43 €	- -	2 247 611 € -304 371 € (Perte)

EFFECTIFS

En nombre de personnes présentes au 31 décembre 2018

→ EMPLOYES.....	118 pers.
→ AGENTS DE MAITRISE.....	85 pers.
→ CADRES.....	48 pers.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- 1) CHIFFRES D'AFFAIRES (34 337 K€).
- 2) DETAIL DU RÉSULTAT FINANCIER (-46 K€).
- 3) DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (-415 K€).

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements Dérogatoires	18 506.09	36 583.40
Indemnités sur cessions de baux		
Valeurs nettes des actifs cédés	347 758.60	
Provision pour dépréciation d'actifs	933 556.00	798 161.74
Rentrées sur créances amorties		35 162.01
Dotations Charges exceptionnelles	0.00	26 252.86
Charges exceptionnelles diverses	11 968.38	
	1 311 789.07	896 160.01
Résultat exceptionnel (- charges + produits)	-415 629.06	

4) VENTILATION DE L'IMPOT

K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-3 237	-	-3 237
Résultat exceptionnel	-415	-	-415
Participation / I.S		-	
Résultat comptable	-3 652	-	-3 652

5) ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	31/12/2018
Accroissements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	851
Variation de l'impôt	238
Allègements de la dette future d'impôts	
- Différence temporelles	1 040
- Déficit reportable	1 715
Variation de l'impôt	771

AUTRES INFORMATIONS

1) ELEMENTS SUR LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATIONS

Postes	En K€
- Avances et acomptes sur immobilisations	
- Participations	
- Créances rattachées à des participations	
- Prêts	
- Avances et acomptes versés sur commandes	
- Créances clients et comptes rattachés	246
- Autres créances	
- Capital souscrit appelé non versé	
- Emprunts et dettes financières diverses	
- Dettes fournisseurs	
- Autres dettes	
- Produits de prestations et redevances	489
- Produits de ventes de marchandises	1 445
- Achats (+)/ Avoirs(-)	
- Autres achats et charges externes	-2
- Produits financiers	
- Charges financières	

La liste des transactions n'est pas fournie dans la mesure où elles sont réalisées à des conditions normales de marché.

2) ENGAGEMENTS

Engagements donnés	En K€
- Cautions bancaires	26
- Loyers :	6 415
Moins d'un an	1 390
De 1 à 5 ans	3 570
Plus de 5ans	1 455
- Locations financières :	1 573
Moins d'un an	489
De 1 à 5 ans	1 084
Plus de 5ans	0
- Crédits documentaires	0
- Achat de devises à terme	1 610
Total des engagements donnés	9 433

Engagements Reçus	En K€
- Cautions bancaires	1 375
Total des engagements reçus	1 375

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Compte tenu du caractère confidentiel de cette liste, aucune information n'est reprise à ce sujet.

4) SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

UNOTRADE BV – AMSTERDAN - NETHERLANDS

5) COMPTES CONSOLIDES

La SAS Phildar et les filiales étant consolidés par une société mère située aux Pays-Bas, elle est exemptée d'établir des comptes consolidés.

6) HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 35 K€
- Honoraires facturés au titre des missions de conseil et prestations de services.... 0 K€

7) ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'éléments significatifs post-clôture.